

Xavier Hélyary

LES CAPÉTIENS

*Que
sais-je?*

À lire également en
Que sais-je ?

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

André Chédeville, *La France au Moyen Âge*, n° 69.

Cécile Morrisson, *Les Croisades*, n° 157.

Régine Le Jan, *Les Mérovingiens*, n° 1238.

Philippe Contamine, *La Guerre de Cent Ans*, n° 1309.

Sylvie Joye, *Les Carolingiens*, n° 4258.

Fanny Madeline, *Les Plantagenêts*, n° 4299.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN 978-2-7154-1365-8

ISSN : 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2026, septembre

© Que sais-je ? / Presses Universitaires de France, 2026
5, allée de la 2^e DB, 75015 Paris

Introduction

Au début du ^{xiv}^e siècle, au temps de Philippe le Bel, le royaume de France exerce une forme d'hégémonie sur la chrétienté occidentale. C'est le plus peuplé des États européens ; son Église est la plus riche ; l'université de Paris attire de partout les meilleurs intellectuels ; la littérature qui y fleurit depuis deux siècles est lue, traduite, adaptée. Le roi de France, sacré comme tous ses prédécesseurs, jouit d'un prestige incontesté. Il est déjà le « roi très chrétien », et on le dit « empereur en son royaume ». Ne fait-il pas jeu égal avec le pape et avec l'empereur, les deux autorités qui entendent exercer un pouvoir universel ?

La royauté capétienne s'appuie sur un corpus idéologique remarquable, qui cherche dans le passé le plus lointain, jusqu'à Clovis, et même jusqu'à la chute de Troie, les racines d'un peuple appelé à devenir le nouvel Israël, le nouveau peuple élu. L'oriflamme que, depuis le ^{xii}^e siècle, les rois vont lever à l'abbaye de Saint-Denis quand ils partent en guerre, les fleurs de lys qui signalent partout la présence du souverain et de ses officiers, la couronne d'épines acquise en 1239 par Louis IX, et même la canonisation de celui-ci, en 1297, font de la France de Philippe le Bel un royaume à part, dont l'histoire est l'objet d'une élaboration précoce, conduite notamment par les moines de Saint-Denis.

Trois siècles plus tôt, les ambitions de Hugues Capet (987-996), le premier de la dynastie, n'étaient sans doute pas si grandes, même si son prestige à

l'extérieur comme son autorité à l'intérieur du royaume n'étaient pas si faibles qu'on l'a dit longtemps.

Le récit a été souvent fait de l'ascension d'une dynastie qui n'avait pas, dans ses premiers temps, grand-chose de remarquable. D'abord confinés dans un étroit domaine royal qui s'étend de Senlis à Orléans, les Capétiens remettent de l'ordre en Île-de-France avec Louis VI, étendent leur autorité avec Louis VII, démantèlent l'« Empire plantagenêt » avec Philippe Auguste et prennent enfin le pas sur les autres souverains d'Occident, grâce à Saint Louis et Philippe le Bel. Voici la royauté française à sa place, au premier rang.

Ainsi résumé, ce récit nous vient des historiens de la Troisième République. Conformément au programme de l'école méthodique, ceux-ci ont fourni un cadre d'interprétation en rassemblant la documentation et en établissant la suite des événements. Leur œuvre peut nous paraître un peu désuète, trop centrée sur la personne et l'action des rois, supposant de façon prématurée l'existence d'un véritable sentiment national qui ne se manifeste pleinement que dans la première moitié du xv^e siècle. Leur œuvre est celle d'hommes vivant dans les années 1900, au sein d'une France encore rurale et fortement marquée à la fois par le christianisme et par sa rivalité avec les autres puissances européennes, principalement la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Par la suite, les historiens, en France et ailleurs, ont continué leur labeur et proposé d'autres interprétations, conformes ou contraires à celles de leurs prédécesseurs. Ils se sont progressivement intéressés à d'autres aspects de cette histoire, à l'image de Marc Bloch étudiant le pouvoir thaumaturgique des rois. C'est à la lumière de toutes ces recherches,

anciennes et récentes, qu'on peut proposer de reprendre le récit de l'ascension de la dynastie capétienne.

Le travail des historiens s'appuie sur les sources. Rares et lacunaires pour les premiers Capétiens, les chroniques s'animent à partir de Suger († 1151), le fameux abbé de Saint-Denis, s'enthousiasment pour les succès de Philippe Auguste et s'inclinent devant la piété de Louis IX, devenu Saint Louis ; les grands progrès de la royauté sous Philippe le Bel les effraient quelque peu. L'évolution est comparable pour la documentation produite par les rois eux-mêmes. Neuf actes pour Hugues Capet, et soixante pour Robert le Pieux ; mais deux mille quatre cents pour Louis IX, et quinze mille pour Philippe le Bel – c'étaient alors plusieurs dizaines de milliers d'actes qui étaient émis chaque année par la chancellerie, dont beaucoup ont disparu. À partir de la fin du ^{xiii}^e siècle, la royauté produit par ailleurs de plus en plus de documents administratifs, comptes, listes ou enquêtes ; elle se soucie de les compiler dans des registres, et aussi de mieux les archiver. De la piété des rois ou de leurs ambitions politiques et militaires, on ne conserve guère que quelques vestiges. C'est le cas de la Sainte-Chapelle de Paris ou d'Aigues-Mortes, et même de ces forteresses royales du département de l'Aude qui, longtemps connues comme les « châteaux cathares », sont désormais restituées aux Capétiens pour être inscrites au patrimoine de l'Unesco.

Par commodité, c'est un plan chronologique qui a été choisi. Les premiers règnes ont été regroupés : Hugues Capet et Robert le Pieux d'abord ; puis Henri I^{er} et Philippe I^{er} ; Louis VI et Louis VII, ensuite. Du fait de leur importance propre, Philippe Auguste, Saint Louis et Philippe le Bel ont droit à leur chapitre. Par la force des choses, il sera surtout question du nord du

royaume, là où les Capétiens jouent d'abord leur partie ; à compter du milieu du XII^e siècle, ils regardent davantage vers le Midi, où ils prennent vraiment pied au siècle suivant. Même en ses premiers temps, cette dynastie ancienne ne s'est jamais cantonnée au seul royaume. Son histoire a donc aussi une dimension européenne.

CHAPITRE PREMIER

Hugues Capet et Robert le Pieux : des héritiers

De l'apparence ou de la personnalité du fondateur d'une lignée appelée à régner pendant des siècles sur le royaume de France, on ne sait presque rien. Son accession au titre royal, heureusement, est mieux connue, car le passage d'une dynastie à l'autre a marqué les contemporains. Mettre un terme à la lignée de Charlemagne n'allait pas de soi.

I. – Des Robertiens aux Capétiens

Quand il est élu roi, en 987, celui que nous connaissons comme Hugues Capet n'est pas un nouveau venu. Né vers 940, il est le fils de Hugues, dit « le Grand », et d'Edwige de Saxe, sœur de l'empereur Otton I^{er}.

Du côté de son père, sa famille est celle des Robertiens, qui tirent leur nom de Robert le Fort. Peut-être originaire de la vallée du Rhin, celui-ci était un des grands aristocrates du temps de Charles le Chauve. Nommé marquis de Neustrie, Robert le Fort a la responsabilité de défendre la région entre Loire et Seine contre les Scandinaves ; il est tué en les combattant, en 866, à la bataille de Brissarthe. En 888, l'Empire carolingien se divise en plusieurs royaumes. À l'ouest, dans ce qu'on appelle la « Francie

occidentale », le fils de Robert, Eudes, est élu roi par les grands, et sacré par l'archevêque de Sens. Il ne doit pas sa promotion à sa seule ascendance, car il s'est distingué en mettant en échec les Scandinaves qui assiégeaient Paris (885-886). À sa mort, toutefois, en 898, c'est un Carolingien, Charles le Simple, qui lui succède ; la légitimité d'Eudes a toujours été précaire. Le 20 juin 922, le frère d'Eudes, un autre Robert, se fait élire et sacrer roi, mais il est tué, en août 923, à la bataille de Soissons. Fait prisonnier par ses ennemis au cours de la bataille, Charles le Simple ne retrouve pas son trône. C'est le gendre de Robert, Raoul, duc des Bourguignons, qui devient alors roi. Robert a pourtant un fils, Hugues (« le Grand »). Peut-être parce qu'il médite sur la mort brutale de son père, une fin qui peut apparaître comme un jugement de Dieu condamnant sa tentative de s'emparer de la Couronne, peut-être parce que lui-même n'a pas encore de fils auquel confier son patrimoine s'il devient roi, Hugues ne se porte pas candidat, ni en 923 ni en 936, quand disparaît Raoul. À cette date, c'est le fils de Charles le Simple, Louis IV, qui lui succède. Cette nouvelle restauration carolingienne se prolonge avec son fils, Lothaire, roi de 954 à 986. Comme ils le peuvent, avec des moyens restreints mais forts de leur légitimité de descendants de Charlemagne, Louis IV et Lothaire s'efforcent de se maintenir. Le fils de Lothaire, Louis V, règne peu de temps, puisqu'il meurt dès mai 987 ; s'il ne laisse pas de fils, il a un oncle, Charles, qui revendique la succession. C'est face à lui que Hugues Capet est élu par les grands de Francie occidentale.

II. – Les atouts de Hugues Capet

Le choix de Hugues Capet n'est pas inexplicable. Né vers 940, il appartient en effet à une lignée puissante, qui a déjà donné deux rois : son grand-oncle, Eudes, et son grand-père, Robert. Son propre père, Hugues le Grand († 956), a été reconnu comme « duc des Francs » (*dux Francorum*), un titre que prend son fils à sa suite, et qui fait de celui qui le porte le second personnage du royaume. Par sa mère, en outre, Hugues Capet est apparenté aux Ottoniens, alors la plus puissante famille d'Europe occidentale. Les relations ne sont pas très chaleureuses, mais l'essentiel est de pouvoir se prévaloir d'un lien.

En dehors d'une ascendance prestigieuse, la force de Hugues Capet tient également aux territoires qu'il contrôle. Il a en effet hérité d'une partie des possessions robertiennes, appelées à former ce qui a longtemps été le « domaine royal », et qu'avec Dominique Barthélemy on peut appeler la « principauté royale » : la région qui s'étend de Senlis, au nord, jusqu'à Orléans, au sud. Ce sont des terres riches, avec quelques villes, dont Paris et Orléans, qui sont des centres politiques anciens. Les comtés voisins, Dreux, Melun ou Vendôme, sont tenus par des fidèles. Hugues dispose également des ressources de plusieurs grandes abbayes, comme Marmoutier, près de Tours, ou Saint-Denis, au nord de Paris, qui est déjà la principale nécropole royale. De ces établissements, il est même l'« abbé laïque » (ou plutôt « séculier »), selon la pratique qui s'est diffusée à partir de la seconde moitié du IX^e siècle, et qui permet aux grands d'accaparer les revenus considérables des monastères, généralement